

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	10	10

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne
Le 21/06/2024 et publication le 24/06/2024

L'an 2024, le 18 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11 juin 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 11 juin 2024.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Représentés : COLLET Claire représentée par Séverine FORVEILLE, JULIEN Alexandre représenté par Jacky GAUTHEUR

Excusé :

Absent :

A été nommé secrétaire : Tanguy CHEVAUCHEE

D2024-028 : Adoption du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées

Le conseil municipal,

VU l'article 1609 nonies C du CGI,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, la CLECT s'est réunie le 4 juin 2024,

CONSIDERANT le rapport de ladite CLECT du 4 juin 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 4 juin 2024 ci-annexé,

PRECISE que les charges relevant du transfert de compétence, feront l'objet, après adoption de ce rapport par les communes d'une délibération de la Communauté de communes fixant les attributions de compensation ainsi révisées sans que les communes n'aient à délibérer favorablement pour cette révision.



Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX